

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020  
~~~~~

BUDGET ANNEXE RÉGIE ADDUCTION EAU POTABLE (AEP) 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Robert SIEGEL, Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 25 | Présents : 43 | Votants : 45 | Pour 45 Contre 0 Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2174 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe Régie AEP ;

VU le vote du compte administratif 2019 et de l'excédent antérieur à reporter au sein de la section de fonctionnement (48 614,01€) du budget annexe Régie AEP 2020, par délibération n°... en date du 20 juillet 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°... en date du 20 juillet 2020 se prononçant sur l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Régie AEP ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe Régie AEP 2020 au sein des chapitres 011, 014, 023, 70 et 002 de la section de fonctionnement, mais également au sein des chapitres 13, 16, 20, 21, 23, 021 et 001 de la section d'investissement,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'augmentation de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédit à l'intérieur de la section d'investissement:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général » :** Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 611 pour un montant de 19 126,51€ et sur le compte 6287 pour un montant de 66 300 euros afin de prendre en compte le remboursement des charges de gestion du budget principal 2019 dont le montant a été défini après le vote du budget primitif.
- **Chapitre 014 « Atténuation de produits » :** Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 701249 pour un montant de 34 339 euros afin de régulariser la somme prélevée pour l'année 2018 suite au contrôle effectué par l'Agence de l'Eau RMC en 2019 ;
- **Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :** Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépense de 245 000€ afin de respecter le petit équilibre (couverture du remboursement en capital de la dette) qui n'avait pas pu être inscrit lors du vote du budget primitif ;

Budget annexe régie Adduction Eau Potable (AEP) 2020

Décision modificative n° I

| Désignation | Dépenses | Recettes |
|---|---------------|---------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| 011-611 « Contrats de prestation de service » (dépenses) | + 19 126,51€ | |
| 011-6287 « Remboursement de frais » (dépenses) | + 66 300,00€ | |
| 014-701249 « Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique » (dépenses) | + 34 339,00€ | |
| 023-023 « Virement à la section d'investissement » (dépenses) | + 245 000,00€ | |
| 70-7087 « Remboursement de frais » (recettes) | | + 38 780,00€ |
| 002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes) | | + 325 985,51€ |
| Désignation | Dépenses | Recettes |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| 13-13111 « Subventions d'équipement Agence de l'eau » (dépenses) | + 212 100,00€ | |
| 13-1313 « Subventions d'équipement Départements » (dépenses) | + 704 169,00€ | |
| 20-2031 « frais d'études » (dépenses) | - 100 000,00€ | |
| 21-2111 « Terrains nus » (dépenses) | + 85 000,00€ | |
| 21-21531 « Réseaux d'adduction d'eau potable » (dépenses) | + 80 000,00€ | |
| 21-2155 « Outillage industriel » (dépenses) | + 55 000,00€ | |
| 21-21561 « Matériel spécifique | + 550 000,00€ | |

| | | |
|---|---------------|---------------|
| d'exploitation » (dépenses) | | |
| 21-2182 « Véhicules » (dépenses) | + 30 000,00€ | |
| 21-2183 « Matériel informatique » (dépenses) | + 200 000,00€ | |
| 21-2188 « Autres matériels » (dépenses) | + 650,94€ | |
| 23-2313 « Construction » (dépenses) | - 913 053,03€ | |
| 16-1641 « Emprunts et dettes assimilées » (recettes) | | + 704 169,00€ |
| 16-1678 « Autres emprunts et dettes » (recettes) | | + 212 100,00€ |
| 021-021 « Virement de la section de fonctionnement » (recettes) | | + 245 000,00€ |
| 001-001 « Solde exécution investissement reporté » (recettes) | | - 257 402,09€ |